



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement de l'allemand

Question écrite n° 15080

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation préoccupante de l'enseignement de l'allemand. Alors même que selon les chiffres de Pôle emploi et de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), l'allemand est l'une des langues les plus recherchées par les employeurs, ces derniers font également le constat des difficultés rencontrées dans le recrutement de germanistes. Effectivement, selon l'Association pour le développement de l'allemand en France (ADEAF), à la rentrée académique de 2021, seuls 3,8 % des élèves scolarisés dans l'enseignement public apprenaient l'allemand à l'école primaire contre 18,6 % 20 ans plus tôt. L'ADEAF comptabilise également une diminution de 75 % du nombre d'élèves recevant un apprentissage de l'allemand comme première langue en l'espace de 30 ans. Ainsi, il a déjà interrogé le Gouvernement à ce sujet le 11 octobre 2022 par une question écrite, mais la situation restant la même, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte agir en faveur de la relance de l'apprentissage de l'allemand.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15080

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 896

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)